

AR PREFECTURE

016-211601687-20170331-20170304D-DE
Reçu le 03/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil dix-sept

Le 31 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2017

PRESENTS : MMES BOULAI – MOUNIER – PÉNIGAUD – SAVIN

**MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
FAURE – SUTRE**

EXCUSÉE : MME GAILHOUSTET

POUVOIRS : S.O.

MME BOULAI a été nommée secrétaire de séance.

2017-03-04 D

Objet : Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le travail d'analyse financière qui a été réalisé et les perspectives d'équilibre budgétaire d'ici la fin de la mandature en cours (2020).

Il rappelle les baisses successives des dotations de l'Etat et les nouvelles dépenses assumées par la commune (activités périscolaires, participation au centre de loisirs, charges salariales...).

Il rappelle aussi la volonté des équipes municipales successives de maintenir une fiscalité la plus faible possible et indique que les taux de fiscalité à JAULDES sont très en dessous des taux moyens départementaux.

Monsieur le Maire présente ensuite l'analyse prospective qui a été réalisée et la nécessité de rééquilibrer notre section de fonctionnement afin de renforcer notre capacité d'autofinancement.

Monsieur le Maire propose, en accord avec la commission « Finances », d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie de 15 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'augmentation des taux comme suit :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	10,57 %	12,16 %
Taxe foncière bâtie	21,79 %	25,06 %
Taxe foncière non bâtie	55,44 %	55,44 %

Fait à Jauldes, le 3 avril 2017

Le Maire
Eric SAVIN

